

# PROCES-VERBAL

## DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE DE ST-MARTIN

MARDI 14 JUIN 2022

LIEU ET DATE : Salle bourgeoisiale / Mardi 14 juin 2022 à 19h30

---

Régulièrement convoquée par affichage dans tous les villages de la Commune, l'assemblée primaire municipale est réunie à 19h30 à la salle bourgeoisiale de St-Martin. L'assemblée débute au terme de l'assemblée primaire municipale.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérifications d'usage
2. Présentation des comptes 2021
3. Rapport de l'organe de révision (Fiduciaire Fidag SA)
4. Comptes 2021 et rapport de l'organe de révision ; Approbation
5. Divers

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

***Le Président Alain Alter*** ouvre l'assemblée et salue cordialement les personnes présentes.

L'assemblée primaire a été convoquée le 19 mai 2022 par affichage aux piliers publics, livret explicatif envoyé à tous les ménages et publication sur le site internet de la Commune. L'ordre du jour figure sur la convocation de l'assemblée.

*L'ordre du jour est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté sans aucune modification.*

Les bases légales en vigueur qui régissent la convocation et la tenue de la présente assemblée sont portées à la connaissance des citoyens (Loi sur les Communes).

**Le Président** désigne MM. Patrice Gaspoz et Bernard Voide en qualité de scrutateurs et précise que le procès-verbal de l'assemblée sera tenu par M. Michel Gaspoz, Secrétaire communal.

## 2. PRESENTATION DES COMPTES 2021

**Le Secrétaire communal** présente les comptes 2021 de la Bourgeoisie, dont les résultats comptables présentent les principaux chiffres suivants :

- Charges de fonctionnement: CHF 529'443.41
- Recettes de fonctionnement : CHF 547'080.38
- Marge d'autofinancement : CHF 17'636.97
- Amortissements ordinaires : CHF 0.00
- Fortune au bilan : CHF 136'088.17
- Fortune nette : CHF 198'124.79

## 3. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION (FIDUCIAIRE FIDAG SA)

**Jessy Rudaz**, expert-réviseur responsable, donne lecture du rapport établi par la Fiduciaire Fidag, laquelle recommande d'approuver les comptes annuels 2021.

## 4. COMPTES 2021 ET RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION ; APPROBATION

Les comptes 2021 de la Bourgeoisie ont été préalablement approuvés par le Conseil municipal en séance du 19 mai 2022 et soumis à la consultation publique durant le délai légal.

Soumis au vote, l'assemblée primaire approuve, à l'unanimité et à main levée, les comptes 2021 de la Bourgeoisie de St-Martin et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.

## 5. DIVERS

**Le Président** ouvre la discussion et donne la parole à l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt l'assemblée primaire bourgeoisiale et remercie les personnes présentes pour l'intérêt manifesté en faveur du développement de notre Commune. Il souhaite à chacune et à chacun une excellente soirée.

**BOURGEOISIE DE SAINT-MARTIN**

**ALAIN ALTER**  
Président

**MICHEL GASPOZ**  
Secrétaire communal